

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 23 (1952)

Heft: 5

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

créerait et entretiendrait un foyer de mécontentement, d'agitation chronique, aux incidences beaucoup plus profondes qu'on ne l'imagine au premier abord. Le développement des mesures de prévoyance prises par l'association Confédération-cantons-particuliers, jusqu'ici raisonné et raisonnable, peut cependant comporter certains risques. Les assurances sociales doivent comporter une participation effective de l'assuré. Si tel n'était pas le cas, elles ne seraient plus qu'une tromperie sur les mots, une sorte de raison sociale sans objet, un secteur camouflé de l'assistance publique. Or, les hommes et les femmes de notre temps, les économiquement faibles en particulier, entendent avoir droit à certaines prestations justifiées, tout au moins partiellement, par des contributions personnelles. Aussi longtemps que l'idée de « l'aide-toi toi-même » accompagnera les assurances sociales, le risque majeur que comporte le foisonnement des garanties générales de sécurité ne se réalisera pas et les assurances sociales ne serviront pas de véhicule à de redoutables déroutements politiques. Le peuple suisse a si bien compris la nécessité de l'effort individuel qu'il l'a admis dans une mesure variable, pour toutes les assurances à caractère social dont il est aujourd'hui doté.

La direction générale, valable, semble-t-il, pour les cinq continents, est celle d'un certain nivelingement des conditions de vie, en ce qui concerne le temporel, tout au moins : ressources, garantie des risques majeurs, droit à des prestations sociales augmentées et multipliées, compensations entre Etats, dont on perçoit déjà l'approche, au profit des groupes et des métiers les moins favorisés. Nous avons fait sur cette route, en un quart de siècle, un grand bout de chemin. Mais cela ne signifie pas que le talent, le savoir, le caractère doivent nécessairement être pliés un jour à quelque règle uniforme d'éclosion, ni que la liberté, et les libertés, soient partout en péril de mort. Cela signifie plus simplement que nous sommes dans un monde en révision totale et qu'il faut se lier d'amitié avec le changement et le risque, afin de ne pas s'en effrayer. Le souci de paix sociale, c'est-à-dire d'adaptation successive des esprits et des institutions à des états changeants de conceptions, de croyance, de représentations, de rapports de tout ordre, est l'assurance la plus humaine, la plus efficace que l'on puisse prendre contre l'aventure et les aventuriers. Il faut le cultiver comme on cultive son jardin, en croyant qu'il donnera tôt ou tard des fruits et des fleurs magnifiques.

(R. S.)

ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administration du Bulletin — *Editeur*: Impr. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. Secrét. : R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38
Caissier : H. FARRON, Delémont, tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, I Va 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source